



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Ni dieu ni maître, à bas la calotte et Vive la Sociale !



Faire un don

Accueil Qui sommes nous Thèmes Associations liées Publications LIBRAIRIE PORTAIL actions Medias 

AILP IRELP La Libre Pensée dans la presse Entraide et Solidarité Vie de l'Association FNLP – le blog Contact Liens Links



Communiqué de la Fédération de Hte Garonne : Burkini interdit à Muret-Plage

9 août 2021 admin

Pour nous suivre  

COMMUNIQUÉ

La position de la Libre Pensée de la Haute-Garonne

Cinq jeunes femmes, qui avaient acquitté leur droit d'entrée, ont été expulsées du site de **Muret-Plage** parce qu'elles étaient vêtues d'un burkini, contrevenant aux dispositions municipales relatives à l'hygiène dans les espaces de baignades.

Outre que l'on est bien en peine de trouver une quelconque information publique concernant l'interdiction municipale du port du burkini, le maire de Muret, M. **André Mandement**, outrepassa de toute évidence ses pouvoirs de police en imposant cette mesure coercitive, qui porte atteinte aux libertés fondamentales.

À l'été 2016, des arrêtés municipaux d'interdiction du port du burkini sur les plages avaient été suspendus par les tribunaux administratifs suite à l'**ordonnance du Conseil d'État (26 août 2016)** qui rappelait qu'il appartient au maire « de concilier l'accomplissement de sa mission de maintien de l'ordre dans la commune avec le respect des libertés garanties par les lois » et que les mesures de police édictées par le maire « doivent être adaptées, nécessaires et proportionnées au regard des seules nécessités de l'ordre public, telles qu'elles découlent des circonstances de temps et de lieu, et compte tenu des exigences qu'impliquent le bon accès au rivage, la sécurité de la baignade ainsi que l'hygiène et la décence sur la plage. Il n'appartient pas au maire de se fonder sur d'autres considérations et les restrictions qu'il apporte aux libertés doivent être justifiées par des risques avérés d'atteinte à l'ordre public ».

Force est de constater que nul trouble à l'ordre public n'a eu lieu sur le site de Muret-Plage en raison du port du burkini par les cinq femmes qui ont été expulsées (et humiliées) et que le motif avancé dans le cadre de l'hygiène relève du pur prétexte pour dissimuler une mesure municipale discriminatoire.

Pour la Libre Pensée, la conception de la laïcité du maire de Muret est un contresens absolu et ressemble à s'y méprendre à l'imposition d'un ordre moral dangereux pour la démocratie. Se positionner, comme le fait M.

Déclaration de principe de la Libre Pensée

La Libre Pensée se réclame de la raison et de la science. Elle n'est pas un parti ; elle est indépendante de tous les partis. Elle n'est pas une Église ; elle n'apporte aucun dogme. Elle vise à développer chez tous les hommes, l'esprit de libre examen et de tolérance.

[lire la suite...](#)

Laïcité, Sphère publique, Sphère privée



S'abonner à la newsletter

Envoyez-moi la newsletter. Je comprends qu'en m'abonnant, je choisis explicitement de recevoir la newsletter et que je peux facilement et à tout moment me désinscrire. Ce site est protégé par reCaptcha et son utilisation est encadrée par les Conditions d'utilisation et la Politique de confidentialité.

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité

Retrouvez-nous

Adresse

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques
75005 PARIS

Heures d'ouverture



Mandement, sur le terrain de la droite dure, voire de l'extrême-droite, encourage le sectarisme et la xénophobie, dans le sens contraire de la recherche de l'harmonie sociale et de la paix civile, chères aux républicains.

librairie : Du mardi au samedi : 11h00–17h00

La Libre Pensée 31 condamne cette mesure municipale discriminatoire et attentatoire aux libertés fondamentales. Elle en exige le retrait pur et simple.

Toulouse, le 29/07/2021

Catégories [défense des libertés](#), [Jaïcité](#)

[← Précédent](#)

[Vu sur Médiapart : Révoltes en centres de rétention: le gouvernement jette de l'huile sur le feu](#)

[Suivant →](#)

[Le Conseil constitutionnel entérine des atteintes graves aux libertés individuelles au nom de la protection de la santé](#)

Copyright © 2021 FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE. | [Politique de confidentialité](#)

[Social media & sharing icons](#) powered by [UltimatelySocial](#)

